



## EXTRAIT DU REGISTRE

## SGC / DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le

27 JUIN 2022

Session Ordinaire du 16 JUIN 2022

Délibération affichée

Le 27 JUIN 2022

Effectif du Conseil : 33

Présents : 16

Absents et Excusé(es) : 13

Procuration(s) : 04

N° d'ordre : 25/2022

Domaine d'intervention : 3.3/ Locations

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi seize du mois de juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du neuf juin, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le neuf juin 2022

**PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GENDREY Roland, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LESTIN Léna (\*) ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (\*) - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys (\*\*) ; - M. ISSA Jean-François (\*) ; -M. REJON Philippe ; - **Conseillers Municipaux.**

(\*) arrivée à la lecture du rapport n°02 à 17h14

(\*\*) arrivée à la lecture du rapport n° 04 à 17h31

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à Mme LINON Gladys), - Mme JEREMIE Marie-Louise (procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly) - **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS** : Mme PAISLEY Yanetti, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. TABAR Patrice ; M. PERRAIN Franck ; Mme LACROIX Jénia ; - M. GEOFFROY Luidgi ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE- SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia ; **Conseillers Municipaux.**

Les 16 conseillers municipaux présents formant le quorum du tiers des membres présents, lesquels sont au nombre de 33, conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, il a été procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION DECIDANT D'INSTAURER UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR  
LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ESPACE  
DE LOISIRS DU CARMEL**

## EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°55/2016, en date du 08 Décembre 2016 le Conseil Municipal avait instauré une tarification forfaitaire pour la location de la salle polyvalente de l'Espace de Loisirs du CARMEL, pour les événements familiaux et des animations diverses. Or les habitants du quartier nous ont signalé des nuisances sonores au moment de ces manifestations.

Eu égard à ce contexte, il est proposé que cette salle devienne un lieu destiné à la mise en place de formations, de réunions ou toutes autres activités ne causant pas de troubles sonores.

De ce fait, une nouvelle Tarification sera appliquée pour l'utilisation de cette salle comme suit : à l'heure, à la journée, à la semaine et au mois.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la Délibération N° 24/2016 du Conseil Municipal en date du 17 mai 2016 et la délibération n° 55 /2016 en date du 08 décembre 2016 décidant la mise en place d'un loyer modéré pour les associations occupant les locaux de la Ville ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un espace pour la tenue des formations, des réunions ;

APRES avoir délibéré ;

### DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 20 VOIX POUR, DONT 04 PROCURATIONS

(Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise, Conseillers Municipaux)

**ARTICLE 1 : DE DIRE** que la Salle Polyvalente de l'Espace de Loisirs du CARMEL sera destinée pour des réunions, des formations et toutes autres activités ne causant pas des nuisances au voisinage.

**ARTICLE 2 : DE FIXER** les montants comme suit :

- Tarification à l'heure : 10€ / heure
- Tarification à la journée : 50 €
- Tarification hebdomadaire : 200 €
- Tarification au mois : 400 €
- La gratuité pourra être accordée par le Maire au cas par cas.

**ARTICLE 3 : DE DONNER** tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces nouvelles dispositions.

**ARTICLE 4 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le **27 JUIN 2022**  
L'affichage *et/ou* la publication le **27 JUIN 2022**

Fait à Basse-Terre le, **23 JUIN 2022**

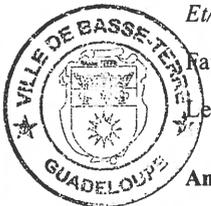
*Et/ou* la notification le

Le Maire

Fait à Basse-Terre le



André ATALLAH



Le Maire

André ATALLAH

